

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VENDREDI 3 NOVEMBRE, à 17 h 04, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SIXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 19 h 33).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ (arrivée à 17 h 05, pendant l'appel nominal), Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT (arrivée à 17 h 13, au rapport n° 23/6-001), Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY (arrivée à 17 h 22, au rapport n° 23/6-002), Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 17 h 09, avant l'examen des rapports), Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (arrivée à 17 h 08, avant l'examen des rapports)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Ibrahim DINDAR		par Gilbert ANNETTE
Karel MAGAMOOTOO	pour toute la durée de la séance	par Geneviève BOMMALAIS
Philippe NAILLET	à compter de son départ, à 18 h 43, au rapport n° 23/6-010	par Jean-François HOAREAU
Gérard CHEUNG LUNG		par Gérard FRANÇOISE
Aurélie MÉDÉA		par Jean-Max BOYER
Jean-Pierre HAGGAI	pour toute la durée de la séance	par Noela MÉDÉA MADEN
Wanda YENG-SENG BROSSARD		par Henriette BABET
Vincent BÈGUE	à l'arrivée de sa mandataire, à 17 h 08, après l'appel nominal	par Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination du (de la) secrétaire de séance pris(e) dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (42 présents sur 55) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de la (l')	rapport n°
- Christelle HASSEN - Jean-Max BOYER - Jean-François HOAREAU - Gérard FRANÇOISE	délégués / Ville	NORDÉV	23/6-003
- Brigitte ADAME - David BELDA - Jacques LOWINSKY	délégués / CINOR (PDG de la SÉM)		
- Éric DELORME - Julie LALLEMAND	délégués / Ville (titulaire) (suppléante)	ADIL	23/6-004
- Sonia BARDINOT	déleguée / Ville	CAUE	23/6-005 et 23/6-006
(*) Aurélie MÉDÉA (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	ARCV	23/6-011
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	
- Gérard FRANÇOISE	mandataire / Département	SIDR	23/6-024
NORDÉV CINOR PDG de la SÉM ADIL CAUE ARCV OMS de Saint-Denis SIDR	Société d'Économie mixte du Développement du Nord de la Réunion Communauté intercommunale du Nord de la Réunion président directeur général de la Société d'Économie mixte Agence départementale pour l'Information sur le Logement Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement Association réunionnaise des Centres de Vacances Office municipal des Sports de Saint-Denis Société immobilière du Département de la Réunion		
(*)	élue absente / représentée	(le mandataire ayant voté en son seul nom propre)	

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Monique ORPHÉ	arrivée à 17 h 05	pendant l'appel nominal
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	arrivée à 17 h 08	
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	arrivée à 17 h 09	avant l'examen des rapports
Sonia BARDINOT	arrivée à 17 h 13	au rapport n° 23/6-001
Raihanah VALY	arrivée à 17 h 22	au rapport n° 23/6-002
Christelle HASSEN Jean-Max BOYER Jean-François HOAREAU Gérard FRANÇOISE Brigitte ADAME David BELDA Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : NORDÉV)	sortis à 17 h 30 revenus à 17 h 37	avant l'examen du rapport n° 23/6-003 après le vote correspondant

Éric DELORME Julie LALLEMAND (voir élus intéressés : ADIL)	sortis à 17 h 37 revenus à 17 h 38	avant l'examen du rapport n° 23/6-004 après le vote correspondant
Sonia BARDINOT (voir élus intéressés : CAUE)	sortie à 17 h 38 revenue à 17 h 40	avant l'examen du rapport n° 23/6-005 après le vote du rapport n° 23/6-006
Claudette CLAIN	sortie à 17 h 40 revenue à 18 h 36	au rapport n° 23/6-007 au rapport n° 26/6-009
Philippe NAILLET	parti à 18 h 43	au rapport n° 23/6-010 en laissant procuration à Jean-François HOAREAU
Éricka BAREIGTS en laissant la présidence à Jean-François HOAREAU	sortie à 18 h 43 revenue à 18 h 52	avant examen du rapport n° 23/6-011 au rapport n° 23/6-012
Arnaud HUGUET (voir élus intéressés : OMS de Saint-Denis)	sorti à 18 h 43 revenu à 18 h 48	avant l'examen du rapport n° 23/6-011 au rapport n° 23/6-012
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 18 h 41 revenu à 18 h 52	au rapport n° 23/6-010 au rapport n° 23/6-013
Éric DELORME	sorti à 18 h 52 revenu à 18 h 59	au rapport n° 23/6-013 au rapport n° 23/6-015
Monique ORPHÉ	sortie à 18 h 52 revenue à 19 h 13	au rapport n° 23/6-013 au rapport n° 23/6-019
Christelle HASSEN	sortie à 18 h 57 revenue à 19 h 02	au rapport n° 23/6-014 au rapport n° 23/6-016
Marie-Anick ANDAMAYE	sortie à 19 h 04 revenue à 19 h 07	au rapport n° 23/6-016 au rapport n° 23/6-017
Yassine MANGROLIA	sorti à 19 h 13 revenu à 19 h 26	au rapport n° 23/6-019 au rapport n° 23/6-027
David BELDA Joëlle RAHARINOSY	sortis à 19 h 14 revenus à 19 h 15	au rapport n° 23/6-020 au rapport n° 23/6-021
Gérard FRANÇOISE (voir élus intéressés : SIDR)	sorti à 19 h 20 revenu à 19 h 21	avant l'examen du rapport n° 23/6-024 après le vote correspondant
Sonia BARDINOT	sortie à 19 h 21 revenue à 19 h 24	au rapport n° 23/6-024 au rapport n° 23/6-027

OBJET **Société Publique Locale "Oser pour l'Education" (SPL Opé)**
Rapport des représentants de la Ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration pour 2022

Ce rapport a pour objet de présenter le rapport des représentants de la Ville de Saint-Denis au conseil d'administration de la Société Publique Locale « Oser Pour l'Education » pour l'exercice 2022.

En effet, l'article L. 1524-5 alinéa du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance.

Ces dispositions s'appliquent également aux Sociétés Publiques Locales (SPL).

1) Présentation de la SPL Opé

La SPL Opé a été créée en 2019 par les Ville de Saint-Denis et de la Possession pour, entre autres missions, la gestion et l'exploitation des activités péri et extrascolaire.

Dotée d'un capital de 2 520 220 €, l'actionnariat se décompose comme suit :

- 2 500 actions de 1 000 € détenues par la Ville de Saint-Denis, représentant 99,2 % du capital.
- 20 actions de 1 000 € détenues par la Ville de la Possession, représentant 0,8 % du capital

Les statuts de la SPL Opé et la répartition de l'actionnariat restent inchangés en 2022.

2) Relations entre la Ville et la SPL Opé

En 2022, la Ville de Saint-Denis, actionnaire majoritaire de la SPL Opé, était représentée au Conseil d'Administration, par six administrateurs : Mesdames ADAME Brigitte, BONMALAIS Geneviève, RAHARINOSY Joëlle, CLAIN Alexandra (présidente directrice générale), Messieurs BOYER Jean-Max et PERSEE Stéphane

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois en 2022

La Ville, représentée au Conseil d'administration, mais aussi présente à de nombreuses occasions (contrôle analogue, réunion ad hoc, etc.) a tenu le rôle attendu d'elle, à savoir :

- veiller aux intérêts de la Ville ;
- s'assurer de la mise en œuvre du plan stratégique conforme à la délégation de service publique présenté en 2022 par la nouvelle gouvernance qui s'articule autour de 3 axes :

- renforcer la qualité de service, en imaginant l'accueil de demain ;
- structurer l'organisation interne, en confortant la culture de la responsabilité ;
- développer les activités en portant une ambition au service de nos territoires.

Les contrats conclus avec la Ville sont de plusieurs ordres :

- une concession de service public relative aux activités péri et extrascolaires, conclue en date du 19 juin 2019 ; un avenant au contrat initial est intervenu en 2022, avec pour objet de modifier le règlement intérieur ;
- un bail professionnel conclu en date du 02 janvier 2020 concernant le siège social de la SPL ;
- un contrat « pause méridienne » portant sur la mise à disposition d'animateurs de la SPL, conclu en mai 2020

3) Activités en 2022

Un impact multifactoriel (sortie covid, condition climatique, télétravail, dispositifs vacances existants, grille tarifaire, déficit de jour « ouvré ») a entraîné une baisse des effectifs enfants et donc du nombre d'heures réalisées, plutôt ciblée sur l'Accueil sans Hébergement et l'Accueil périscolaire, entraînant ainsi une baisse globale de 14 % par rapport à 2021. Le Mercredi Jeunesse maintient son niveau d'exploitation avec des projets innovants réalisés cette année, notamment :

- une colonie de vacances inclusive : rassemblant 9 jeunes âgés de 11 à 17 ans, comprenant à la fois des enfants sourds et des enfants valides. En partenariat avec l'Institut Régional des Sourds et Aveugles de Marseille de la Réunion, l'objectif de cette initiative était de sensibiliser les jeunes à la diversité et de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- la compagnie « Belle Pagaille » a offert une représentation de son spectacle intitulé "Bleu comme la feuille de l'arbre" à 156 jeunes de 6 à 11 ans, provenant des centres de Champ-Fleuri, Joinville, Camélias et Reydellet, dans le cadre d'une initiative "hors les murs". Cette démarche a été rendue possible grâce à une collaboration avec la Cité des Arts.

Enfin, le contrat conclu avec la SPL sur la pause méridienne donne la possibilité à la Ville de conforter sa « démarche qualité » sur la gestion de la pause méridienne dans le cadre du projet « Ecole du Bonheur ».

4) Situation financière de la SPL Opé

Les produits d'exploitation ont atteint 7 789 000 € en 2022, soit une progression de 9 % par rapport à 2021.

Les charges dont le montant s'élève à 7 601 000 €, connaissent une augmentation de 10 %.

Le résultat net dégagé pour 2022 reste excédentaire et s'élève à 137 000 €.

Conformément à la réglementation, je vous demande de prendre acte des éléments présentés par les représentants de la Ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration de la SPI Opé dans le rapport joint en annexe.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

OBJET **Société Publique Locale "Oser pour l'Education" (SPL Opé)**
Rapport des représentants de la Ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration pour 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°23/6-013 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Joëlle RAHARINOSY - Conseillère municipale au nom des commissions « Ville Ambitieuse » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(pas de vote)

Prend acte des éléments présentés par les représentants de la Ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration de la SPL Opé.

Rapport annuel des représentants de la Commune de Saint-Denis à l'assemblée délibérante

SPL Oser Pour l'Éducation II 2022



Table des matières

Rappel du contexte	4
1. PRESENTATION GÉNÉRALE DE LA SPL OSER POUR L'ÉDUCATION	5
2. EVOLUTIONS JURIDIQUES.....	7
2.1. Relations contractuelles avec la collectivité	7
2.1.1. Liste des contrats en cours avec la Commune de Saint-Denis	7
2.1.2. Autres relations contractuelles	7
2.2. Evolutions statutaires et actionnariales	7
2.2.1. Evolutions statutaires	7
2.2.2. Autres évolutions	8
3. ACTIVITE DE LA SPL.....	8
3.1. Présentation générale de l'activité au cours de l'année 2022	8
3.1.1. Etat global des heures enfants réalisées	8
3.1.2. Les accueils sans hébergement	8
3.1.3. L'accueil périscolaire	10
3.1.4. Le mercredi jeunesse.....	10
3.1.5. Les séjours avec hébergement	11
3.1.6. Les principales actions menées en 2022	11
3.1.7. La politique tarifaire	12
3.2. Etat des ressources humaines et données sociales.....	13
3.3. Gestion des risques.....	14
3.3.1. Principaux risques et incertitudes sur l'exercice 2022	14
3.3.2. Contrôle interne et externe.....	15
4. PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE LA SPL.....	15
4.1. Le chiffre d'affaires	15
4.2. Résultats de la SPL	16
4.3. Structure du bilan de la SPL	17
5. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT.....	17
5.1. Le plan BIENVENUE.....	17
5.2. Perspectives 2023.....	18
5.3. Les évènements postérieurs à la clôture.....	19
5.3.1. Evolution potentielle de l'actionnariat.....	19
5.3.2. La mise en œuvre du plan Bienvenue	19

6.	BILAN DE LA GOUVERNANCE	20
6.1.	Actionariat	20
6.2.	Les dirigeants	20
6.2.1.	Les administrateurs de la SPL	20
6.2.2.	Les représentants à l'assemblée spéciale	20
6.2.3.	Les représentants à l'Assemblée générale	20
6.3.	Organisation de la gouvernance	21
6.3.1.	Principe général.....	21
6.3.2.	La gouvernance de la SPL en 2022	21
6.3.3.	Rémunérations	21
6.3.4.	Bilan des réunions de la gouvernance.....	21
6.4.	Contrôle analogue	23
6.4.1.	Modalités prévues par les statuts	23
6.4.2.	Composition de la commission de contrôle analogue	23
6.4.3.	Bilan du contrôle analogue.....	24

Rappel du contexte

Conformément à l'article L. 1524-51 du code général des collectivités territoriales, les représentants au conseil d'administration de la SPL Oser Pour l'Education (SPL OPÉ) présentent un rapport écrit devant le conseil municipal de la Commune de Saint-Denis.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue, tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que

par les statuts et le règlement intérieur de la société.;

- de s'assurer que la SPL OPÉ agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la Commune de Saint-Denis

Dans le respect de ces dispositions, le présent rapport est destiné à être transmis à la collectivité actionnaire pour délibération.

1 L'article L. 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle :

« Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte ».

1. PRESENTATION GÉNÉRALE DE LA SPL OSER POUR L'ÉDUCATION

Dénomination sociale :

Société Publique Locale Oser Pour l'Éducation

Appellation commerciale :

SPL OPÉ

Date d'immatriculation au RCS :

04 septembre 2019

Objet Social :

Extrait des statuts

ARTICLE 3 – OBJET

La Société a pour objet, dans le domaine de l'action sociale et de l'action socio-éducative, d'accompagner le développement des services aux habitants et à la famille en mettant en place, pour le compte des actionnaires, des services à destination des enfants, des jeunes, des aînés et des publics fragiles.

Elle pourra ainsi assurer notamment :

Le développement et la gestion de structures d'accueil de la petite enfance,

Le développement et la gestion de structures d'accueil périscolaires et d'accueils de loisirs,

Le développement et la mise en place d'offres de services à la personne

La mise en place et la gestion d'animations pour la jeunesse,

La réalisation de prestations de services dans les domaines précités

L'organisation de manifestations locales et d'événements ponctuels à destination des familles

Elle pourra également assurer la réalisation d'études et de toutes opérations qui sont compatibles avec ces domaines d'activités, qui se rapportent et/ou contribuent à la réalisation de son objet.

Ces activités sont exercées exclusivement pour le compte et à l'initiative des actionnaires de la Société, sur le territoire de ses membres, et pour autant qu'elles s'exercent dans le cadre de conventions conclues conformément aux dispositions d'ordre public.

D'une manière plus générale, la Société pourra passer toute convention appropriée et pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières qui sont compatibles avec cet objet, qui s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Elle pourra également participer à un groupement d'intérêt économique, mais uniquement dans le cadre de la réalisation de l'objet susvisé et conformément aux pratiques conformes à la loi et aux règlements.

Capital social :

2 520 000 €

Secteur d'activité :

Action sociale sans hébergement

R.C.S. :

Immatriculé sous le N° 850 607 243 au RCS de Saint-Denis de la Réunion

Siège social :

7 ruelle des Sansévérias – 97490 Sainte-Clotilde

Téléphone :

0262 81 72 81

Nombre total d'administrateurs :

7

Présidente Directrice Générale :

Alexandra CLAIN

Directeur Général Délégué :

François ASERVADOMPOULE

Commissaire aux comptes titulaire :

Patrick PATCHEZ - Cabinet AUDIT CONSEIL PARTNERS

Les informations constituant ce rapport sont données sous réserve des éléments identifiés par la SPL OPE comme relevant du secret des affaires et vertu de l'article L. 151-1 du code de commerce, ainsi que des éléments donnés comme confidentiels par la présidente du conseil d'administration.

2. EVOLUTIONS JURIDIQUES

2.1. Relations contractuelles avec la collectivité

2.1.1. Liste des contrats en cours avec la Commune de Saint-Denis

Les contrats en cours sont les suivants :

- a) **La concession de service public** conclue en date du 19 juin 2019. Dans le cadre de ce contrat, la Commune confie à la SPL la gestion des activités périscolaires et extrascolaires sur un périmètre anciennement dévolu à quatre associations.
5 avenants ont modifié la concession de service initiale entre 2019 et 2022. Aucune modification de ce contrat est intervenue en 2022. Le montant de la contribution forfaitaire de la Commune accordée dans ce cadre est de 2 900 K€. En outre, la SPL bénéficie de la mise à disposition gratuite des locaux affectés aux accueils du public, ainsi que de la mise à disposition des repas dans le cadre des accueils de loisirs et des mercredis jeunesse.
- b) **Le bail professionnel** conclu en date du 02 janvier 2020. Il s'agit des locaux affectés au siège social de la SPL. Le montant mensuel du loyer est fixé à 4 680 €.
- c) **Le contrat de quasi-régie** conclu le 13 juillet 2021, relatif à la surveillance et l'encadrements des enfants pendant la pause méridienne dans les écoles de la Ville. Le montant de ces prestations s'élève à 245 K€ pour l'année 2022.

Aucun contrat n'a été conclu avec la Commune de La Possession.

2.1.2. Autres relations contractuelles

- . Garanties d'emprunt de la Commune : **néant**
- . Avance en compte courant de la Commune : **néant**
- . Aides : **néant**
- . Dividendes distribués aux actionnaires, dont la Commune : **néant**

2.2. Evolutions statutaires et actionnariales

2.2.1. Evolutions statutaires

En 2022, la SPL OPE n'a pas connu d'évolution statutaire. La dernière mise à jour des statuts a été effectuée suite au conseil d'administration du 24 juillet 2020 et à l'assemblée générale du 23 septembre 2020. La modification portait sur le transfert du siège social au 7 ruelle Sansévérias à Sainte-Clotilde.

2.2.2. Autres évolutions

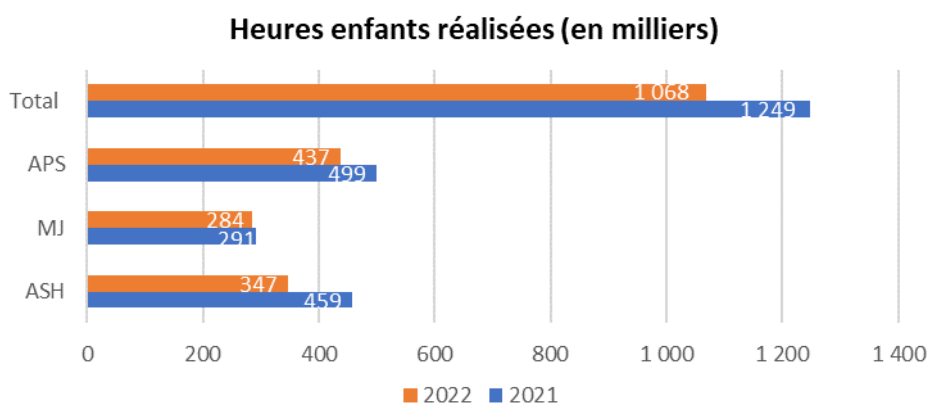
- . Modification de l'objet social : **néant**
- . Evolution de l'actionnariat : **néant**
- . Cession d'actions : **néant**
- . Modification du capital social : **néant**

3. ACTIVITE DE LA SPL

3.1. Présentation générale de l'activité au cours de l'année 2022

3.1.1. Etat global des heures enfants réalisées

Le nombre d'heures enfants réalisées, principal indicateur du niveau d'activité de la SPL, connaît en 2022 une diminution globale de 14% par rapport à 2021. Ci-dessous les niveaux réalisés par type d'activité :



Il est nécessaire de préciser que pour le calcul du nombre d'heures enfants sur l'année 2022, une reconstitution des présences manquantes a été effectuée, suite à des difficultés de manipulation et des dysfonctionnements de l'application Concerto mobile (mise en œuvre effective en février 2022) permettant le pointage quotidien des enfants sur smartphone. Le nombre d'heures reconstituées est estimé à 88 000.

La diminution observée n'est toutefois pas homogène et concerne principalement les accueils sans hébergement ainsi que l'accueil périscolaire.

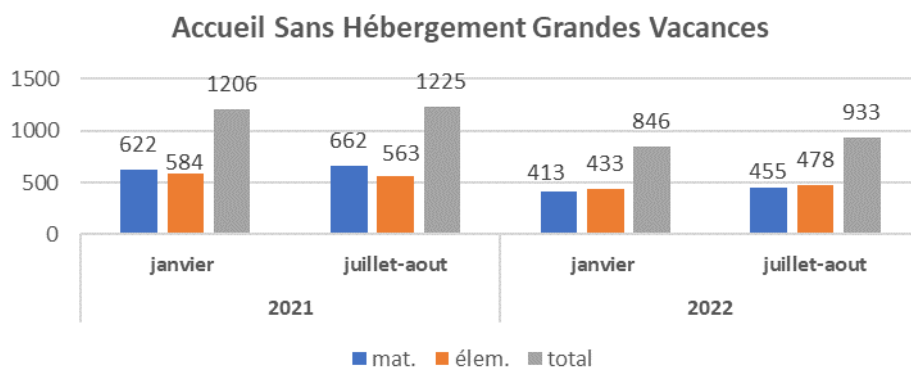
3.1.2. Les accueils sans hébergement

Le nombre total d'heures enfants réalisées sur ces accueils diminuent de 24% par rapport à 2021. Les raisons conduisant à cette situation sont les suivantes :

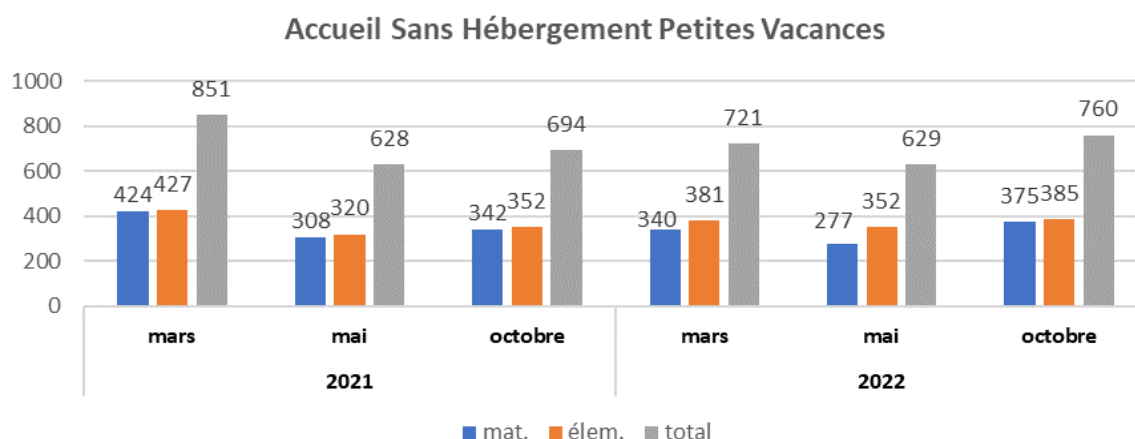
► **une diminution des effectifs accueilli par rapport à l'année précédente sur les ASH grandes vacances** ; On note ainsi sur le graphique ci-contre une baisse des inscrits de 30% en janvier 2022 et de 24% en juillet-août.

Ces baisses peuvent s'expliquer de manière générale par :

- la mise en place de la grille tarifaire induisant une modification du rapport qualité/prix ;
- la possibilité de réaliser des inscriptions par semaine depuis aout 2021 ;
- l'augmentation de l'offre de places résultant du tissu associatif ou de dispositifs particuliers pour lesquelles les tarifs pratiqués restent inférieurs à ceux de la SPL.



Par ailleurs, sur les petites vacances, on observe une baisse du niveau des heures enfants qui se situe principalement sur le dispositif de mars.



Les raisons de cette diminution sont identiques à celles des grandes vacances.

On notera toutefois, que sur le S.2 2022, le nombre d'inscrits par semaine sur l'ASH d'octobre est en augmentation de 9.5%, au regard de celui enregistré en octobre 2021, rompant ainsi avec la tendance généralement observée depuis le début de l'année.

Il est à noter que les baisses d'effectifs constatées tant sur les petites que sur les grandes vacances ont été localisées principalement sur certains quartiers tels que champ fleuri, bouvet, camélias et Ruisseau blanc.

► ***l'impact de la crise sanitaire*** ; celle-ci s'est traduite par de nombreux désistements sur la période de janvier 2022 où le pic épidémique avait été atteint d'une part, mais aussi par des situations d'isolements individuels ou de groupe réduisant fortement le temps de présence sur les structures d'accueil d'autre part.

En outre, le développement des situations de télétravail dans les entreprises a aussi conduit à la diminution des présences journalières dans les accueils, principalement au premier semestre.

Enfin, en ce qui concerne la répartition des structures d'accueil sur le territoire, la SPL OPE a proposé des accueils sur :

- 27 structures en moyenne pendant les grandes vacances ;
- 20 structures en moyenne pendant les petites vacances.

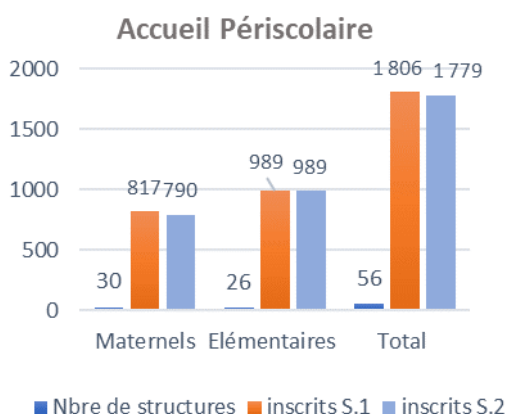
De manière globale, le nombre de structure utilisées pour les dispositifs vacances diminue de 10% par rapport à 2021 en raison des difficultés liées à l'obtention des locaux (travaux, indisponibilité du PV de la Commission de Sécurité et d'Accessibilité) d'une part, mais aussi de la volonté de concentration des effectifs d'autre part, au vu du niveau parfois insuffisant des effectifs pour un maintien de la structure.

3.1.3. L'accueil périscolaire

On observe une baisse du nombre d'heures enfants de 12% par rapport à 2021 en accueil périscolaire, principalement marquée sur le premier semestre. Cette situation s'explique par :

► **un nombre de jour de fonctionnement plus faible en 2022** ; on note une différence de 3 jours par rapport à 2021, due aux fermetures liées aux alertes cycloniques en février.

► **la réduction des effectifs d'inscrits** ; la moyenne annuelle des inscrits diminue de 1% par rapport à l'année précédente. Cette tendance à la baisse des effectifs avait déjà été observée dès la rentrée scolaire d'août 2021, eu égard aux évolutions tarifaires survenues sur la période.



En outre, la comparaison entre les deux semestres 2022 fait apparaître une diminution de 1.5% du nombre d'inscrits sur le second semestre, conséquence de la diminution de ce nombre en maternelle (-3%) et du maintien du niveau des inscrits en élémentaires.

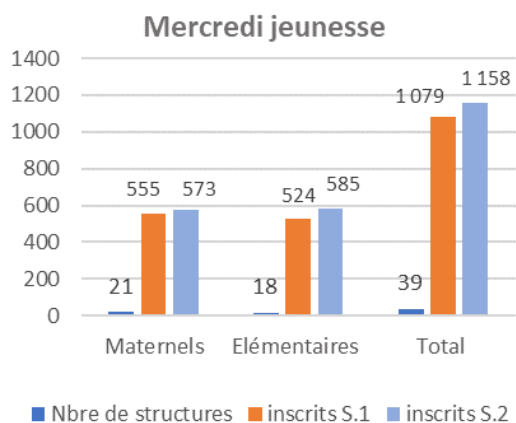
Enfin, il est à noter que le nombre de structure d'accueil en périscolaire est inchangé, les structures maternelles représentant 54% du total.

► **l'absence des enfants aux activités** ; il est important de noter que la moyenne annuelle des inscrits ne diminue que de 1% au regard de la baisse du niveau d'heures enfants (-12%). Cette situation met donc en lumière un niveau de présence moins marqué particulièrement sur le premier trimestre 2022 résultant de l'impact de la crise sanitaire.

3.1.4. Le mercredi jeunesse

Le nombre total d'heures enfants réalisées en 2022 diminue de 2% par rapport à celui de 2021. Cette baisse masque toutefois une évolution contrastée au niveau des semestres.

Sur le S.1 2022, le nombre d'heures enfants diminue de 11% par rapport au S.1 2021 en raison des mêmes motifs évoqués ; puis sur le second semestre, on observe une augmentation de 8% des heures enfants réalisées par rapport au S.2 2021.



En revanche, la comparaison des effectifs inscrits par rapport à 2021 montre une augmentation de 1.4% sur le S.1 2022 et une augmentation de 6 % sur le S.2 2022.

Comme pour le périscolaire, le décalage observé entre la variation des heures enfants et celle des effectifs s'explique par l'absence des enfants sur le S.1 2022, résultant de l'impact de la crise sanitaire et des contraintes y afférant.

Par ailleurs, on peut observer une augmentation des effectifs inscrits à la rentrée scolaire d'août 2022, la moyenne des inscrits progressant de 7% d'un semestre à l'autre. Cette tendance confirme le relatif dynamisme de cette activité observée depuis la création de la SPL.

Enfin, le nombre de structures d'accueil ayant fonctionné en 2022 dans le cadre de cette activité demeure inchangé par rapport à celui de 2021.

3.1.5. Les séjours avec hébergement

Contrairement à l'année précédente, le nombre de séjours avec hébergement a été fortement réduit en 2022. Cette situation s'explique essentiellement par une réduction du nombre de dispositifs de colonies apprenantes proposés par les services de la DRAJES ainsi que par la volonté de la SPL de se recentrer sur les activités déléguées.

Ont été proposés durant l'année :

- un séjour de colonie de vacances en mars 2022 à Jacques Tessier accueillant neuf jeunes.
- Un séjour de colonie apprenante en août 2022, à Jacques Tessier accueillant 23 jeunes ;
- 2 séjours de colonies apprenantes en octobre 2022, ciblant deux groupes de 16 jeunes.

3.1.6. Les principales actions menées en 2022

Outre les activités traditionnelles proposées régulièrement dans le cadre des différents accueils, la SPL a mené des initiatives impliquant des enfants dans des projets liés à la biodiversité, les droits de l'enfant, l'art et la culture, ainsi que des activités citoyennes. Ces actions ont bénéficié de l'accompagnement de divers partenaires, notamment la ville de Saint-Denis, la cité des arts et l'Office National des Forêts.

1. Mars 2022 - Colonie de vacances inclusive : Un séjour a été organisée du 21 au 25 mars 2022 au centre Jacques Tessier à Saline les Bains, rassemblant 9 jeunes âgés de 11 à 17 ans, comprenant à la fois des enfants sourds et des enfants valides.

En partenariat avec l'IRSAM, l'objectif de cette initiative était de sensibiliser les jeunes à la diversité et de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap. Durant cette colonie, les jeunes ont

participé à diverses activités, avec l'accent mis sur l'égalité des chances et la valorisation des différences. La tolérance, la bienveillance et le respect de l'autre ont été encouragés afin de permettre une communication aisée et un partage des valeurs et des savoirs.

Cette expérience a été très positive pour tous les participants, qu'ils soient sourds, entendants ou membres de l'équipe d'encadrement. Elle a permis aux jeunes de s'exprimer sur les obstacles qu'ils peuvent rencontrer dans leur vie quotidienne et de trouver des solutions pour les surmonter. Cette colonie a été une expérience enrichissante qui a contribué à promouvoir l'inclusion et à encourager la diversité.

2. **Août 2022 - Dionyparks** : En août 2022, la ville de Saint-Denis a organisé une conférence de presse pour présenter le projet Dionyparks, en présence de 18 enfants âgés de 7 à 10 ans du centre de Joinville.

Ces enfants ont participé à un atelier où ils ont imaginé et dessiné ce parc, qui a ensuite été sélectionné par un vote impliquant la participation de 17 000 résidents de Saint-Denis. L'objectif de cette conférence était de présenter le projet et de mettre en valeur le travail accompli par les enfants.

Les enfants ont également eu l'opportunité d'échanger avec Madame La Maire et de s'exprimer devant les caméras lors de la conférence de presse, ce qui leur a permis de partager leur expérience et leurs idées avec un large public. Cette expérience a été bénéfique et enrichissante pour leur développement personnel et leur confiance en eux.

3. **Août 2022 - Ti Dalon la forêt** : La biodiversité a été au cœur d'une activité ludique et éducative pour 24 enfants de 6 à 11 ans du centre de Joinville, qui ont eu l'opportunité d'utiliser une mallette pédagogique pour explorer et apprendre. Cette initiative a été réalisée en collaboration avec l'ONF, et s'est déroulée sans l'utilisation de tablettes ou de téléphones portables, mais plutôt avec des outils simples tels qu'une boussole et des crayons de couleur, ainsi qu'un terrain de jeu naturel en forêt.

En présence de Madame La Maire et de la Présidente Directrice Générale, les enfants ont pu partager leurs impressions et réfléchir sur ce qu'ils ont appris. Cette initiative est un excellent moyen de sensibiliser les enfants à la préservation de l'environnement et à la conservation de la biodiversité.

4. **Novembre 2022 - Journée internationale des droits de l'enfant** : Sur le site sportif du Moufia, lors de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant, 360 enfants âgés de 3 à 11 ans, issus de 9 centres de la SPL OPE, ont participé à des ateliers sportifs, d'animation et de prévention ludiques en collaboration avec une dizaine de partenaires. L'objectif était de sensibiliser les enfants aux valeurs telles que le respect des différences, le droit de chacun à s'épanouir et à être heureux.

5. **Décembre 2022 - «Hors les murs »** : La compagnie Belle Pagaille a offert une représentation de son spectacle intitulé "Bleu comme la feuille de l'arbre" à 156 jeunes de 6 à 11 ans, provenant des centres de Champ Fleuri, Joinville, Camélias et Reydelle, dans le cadre d'une initiative "hors les murs". Cette démarche a été rendue possible grâce à notre collaboration avec la cité des arts. Les enfants ont grandement apprécié cette performance interactive et ont participé activement à l'événement.

3.1.7. La politique tarifaire

La grille tarifaire, appliquée depuis août 2021, induit une tarification basée sur l'appartenance de chaque famille à une tranche de quotient familial précise, permettant ainsi la prise en compte de la composition de chaque famille.

Les évolutions tarifaires découlant de son application ont volontairement été réduites en mercredi jeunesse et en ASH grandes vacances, le principe étant de permettre au plus grand nombre de familles de bénéficier de ces accueils.

Au cours de l'exercice 2022, la SPL a procédé à aucune modification des tarifs pratiqués.

3.2. Etat des ressources humaines et données sociales

L'effectif ETP de la SPL se décompose comme suit :

LIBELLE	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Δ 2022/ Réalisé 2021
Non-cadre	199,2	205,5	-6,3
Personnel animation	176,0	181,5	-5,5
Personnel administratif	23,2	24,0	-0,8
Cadre	5,6	5,3	0,4
Personnel animation	0	0	0
Personnel administratif	5,6	5,3	0,4
Total ETP	204,8	210,8	-5,9

On note une diminution de 2.8% des effectifs, concernant principalement le personnel d'animation et s'expliquant essentiellement par la diminution du niveau d'activité évoqué précédemment.

Par ailleurs, en matière de rémunération, l'année 2022 a été marquée par trois augmentations successives du SMIC, correspondant à une progression totale de 6%.

En outre, les accords sociaux conclus sur l'exercice sont :

- l'accord de participation, signé le 10 mars 2022 ;
- les négociations annuelles obligatoires (NAO), signés en date du 18 novembre 2022 prévoyant :
 - . une revalorisation de l'ancienneté ;
 - . le versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ;
 - . un accompagnement renforcé en matière de santé : un panier de garanties plus avantageux et une prise en charge de l'employeur qui passe de 50 à 74% du coût du panier de base ;
 - . une revalorisation de la valeur faciale du ticket restaurant (+27%).

Enfin, sur décision unilatérale, une prime exceptionnelle de départ à la retraite équivalente à 3 mois de salaire a été proposée aux salariés ayant déjà atteint l'âge légal de départ et souhaitant partir avant la fin de l'année 2022. Au final, aucun salarié n'a bénéficié de cet avantage sur l'exercice.

3.3. Gestion des risques

3.3.1. Principaux risques et incertitudes sur l'exercice 2022

Ci-contre les principaux risques enregistrés en 2022 :

Risque	Description	Montant estimé
Contentieux - prud'hommes	Licenciement d'un animateur pour faute grave en novembre 2022 – la phase de conciliation n'a pas aboutie.	46 K€
Déclaration des accueils à la Drajes non conforme	Certaines déclarations effectuées auprès de la Drajes n'ont pas été validées (problème de conformité des diplômes, etc); Cette non validation peut entraîner une retenue sur les prestations versées par la CAF en cas de contrôle.	17 K€
Absence de PV de la Commission de Sécurité et d'Accessibilité (CSA)	L'absence de PV CSA ou l'obtention d'un avis défavorable de la CSA concernant les lieux où se déroulent les accueils peut entraîner une annulation de la déclaration Drajes en cas de contrôle sur site. Dans ce cas, il y a un risque de retenue sur les prestations versées en cas de contrôle des droits par la CAF.	28 K€
Utilisation partielle des fonds affectés à la colonie apprenante	La SPL a perçu pour la colonie apprenante de juillet-août 2021 la somme de 42 500 euros (98% des produits totaux), et a dégagé sur l'action un excédent de 7 479 euros. Il y a le risque de remboursement de la somme non utilisée.	7 K€

Le montant total estimé des risques est de 98 K€. Cette somme a été provisionnée dans les comptes de l'exercice.

Toutefois, bien que non provisionnée, deux situations présentant un risque potentiel pour la société sont à prendre en considération :

- la première concerne la réalisation des entretiens professionnels et, de manière plus générale, le respect des obligations prévues dans le cadre de l'état des lieux récapitulatif du parcours professionnel de chaque salarié intervenant tous les 6 ans.
- la deuxième résulte du licenciement pour inaptitude du directeur des activités, pour laquelle une procédure prud'homale est en cours et dont le délibéré est prévu pour la fin du mois de juin 2023. Celle-ci n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation au vu de l'absence d'une estimation fiable du montant du préjudice, autre que celle demandée par le salarié (120 K€).

3.3.2. Contrôle interne et externe

En matière de prévention de la corruption et des procédures de mise en concurrence, la SPL OPE s'est dotée d'un règlement interne de la commande publique validé par le Conseil d'administration en date du 18 octobre 2022.

Celui-ci permet d'organiser les achats en interne et de garantir le respect de la réglementation en matière de commande publique.

Le règlement définit donc les seuils et mesures de publicité y afférant.

De plus, une modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que la nomination de nouveaux membres ont été effectuées en 2023.

Par ailleurs, dans le souci d'une plus grande maîtrise des risques, la SPL prévoit dans le cadre de la mise en œuvre du plan Bienvenue la création d'un service Qualité dès le second semestre 2023 qui assurera, entres autres, une mission de contrôle interne et de gestion des risques (conception du référentiel de gestion des risques, identification et analyse de leur criticité, etc.).

Enfin, il est à noter que la SPL n'a fait l'objet d'aucun contrôle externe sur les trois derniers exercices.

4. PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE LA SPL

L'exercice concerné a une durée de 12 mois et couvre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les éléments de comparaison présentés sont établis à partir :

- des données arrêtées dans le compte prévisionnel d'exploitation (CEP) validé au conseil d'administration du 23 novembre 2021 ;
- des données issues des comptes annuels 2021, arrêtés par le conseil d'administration en date du 24 juin 2022.

Dans les analyses qui suivent :

- R.2022 désigne les éléments réalisés en 2022 ;
- R.2021 désigne les éléments réalisés en 2021 ;
- B.2022 désigne le budget adopté pour 2022 (CEP).

Les montants présentés sont exprimés en K€.

4.1. Le chiffre d'affaires

Celui-ci augmente de 452 K€ et dépasse les prévisions établies en la matière (+5% par rapport au budget 2022).

Dans le détail, les produits issus des activités extra et périscolaires ont augmenté de 503 K€ par rapport à 2021, dépassant ainsi les prévisions budgétaires. Cette progression du chiffre d'affaires s'explique essentiellement par l'application de la grille tarifaire, qui génère sur 2022 un montant total estimé à

603 K€. 78% de ce montant est réalisé sur le S.1 2022. L'élasticité-prix de nos prestations a donc joué positivement sur notre chiffre d'affaires.

Toutefois, la réduction des effectifs en accueil péri et extrascolaire présentée aux pages 4 et 5 entraîne une diminution des produits de 100 K€, diminuant en partie le gain réalisé.

LIBELLE	R. 2022	R. 2021	B.2022	Δ R. 2022/ R. 2021	Δ R. 2022/ B. 2022
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 943	2 491	2 807	18%	4,8%
Prestations de services	243	282	329	-14%	-26,2%
Produits des activités	2 700	2 209	2 478	22%	9,0%
<i>Produits des activités périscolaires</i>	2 058	1 660	1 873	24%	9,9%
<i>Produits des activités extrascolaires</i>	637	532	605	20%	5,3%
<i>Autres produits (colonies,...)</i>	5	17	0	-71%	NS

En revanche, les prestations de pause méridienne sont inférieures de 14% au montant de l'année précédente (soit -39 K€), la SPL n'ayant pu honorer sur toute l'année scolaire le nombre de prestations prévues sur le territoire de Saint-Denis en raison des difficultés d'embauche et du niveau d'absentéisme enregistré sur l'activité.

4.2. Résultats de la SPL

Le bénéfice dégagé par la SPL s'élève à 137 K€, suite au décompte de l'Impôt sur les Sociétés d'une part, et de la réserve spéciale de participation d'autre part, conformément à l'accord conclu en début d'année 2022.

LIBELLE	R. 2022	R. 2021	B.2022	Δ R. 2022/ R. 2021	Δ R. 2022/ B. 2022
Produits d'exploitation	7 789	7 142	7 603	9%	2%
Charges d'exploitation	7 601	6 913	7 212	10%	5%
Résultat d'exploitation	188	229	391	-18%	-52%
Résultat financier	0	0	0	0%	0%
résultat courant avant impôt	188	229	391	-18%	-52%
Produits exceptionnels	10	22	0	-54%	NS
Charges exceptionnelles	7	9	0	-26%	NS
Résultat exceptionnel	3	12	0	-76%	NS
Impôts sur les bénéfices	48		100	NS	-52%
Participation des salariés aux résultats	6	0	0	NS	NS
BENEFICE	137	241	291	-20%	-71%

Le bénéfice est en diminution par rapport à l'exercice précédent et se situe en dessous des prévisions budgétaires principalement en raison de la reprise de provision de 299 K€ relative à l'application de la TVA sur les contributions publiques intervenue en 2021.

En effet, cette reprise avait été inscrite en 2022 dans le compte d'exploitation prévisionnel, mais a finalement été reprise en 2021.

Par ailleurs, il est important de préciser que l'EBE de la SPL double sur l'exercice et atteint le montant de 146 K€.

4.3. Structure du bilan de la SPL

LIBELLE	R. 2022	R. 2021	Variation	%
Capitaux propres	2671	2528	143	6%
Provisions	118	46	72	157%
Dettes financières	0	0	0	
Amortissement pour dépréciation immobilisations brutes	85	47	38	81%
	179	142	37	26%
Fonds de roulement net global	2695	2479	216	9%
Stocks	0		0	0%
créances d'exploitation	1184	697	487	70%
Charges constatées d'avance	32	30	2	7%
Dettes d'exploitation	946	1209	-263	-22%
Produits constatés d'avance		144	-144	-100%
Besoin en fonds de roulement	270	-626	896	-143%
Trésorerie nette	2425	3105	-680	-22%

Les postes du bilan connaissant une évolution notable sont les suivants :

- *l'actif immobilisé*, qui augmente de 26% en raison des achats de matériel informatique et des travaux d'aménagement effectués début 2022 au siège de la SPL ;
- *les provisions pour risques et charges diverses*, pour les raisons évoquées précédemment (p.10) ;
- *les créances d'exploitation*, qui augmentent de 70% principalement en raison des contributions restant à percevoir de la part de la Commune de Saint-Denis et de la CAF. On notera par ailleurs, que les créances clients douteux sont aussi en augmentation par rapport à l'année précédente et représente 7% du chiffre d'affaires réalisé sur les activités péri et extrascolaires.
- *les dettes d'exploitation*, qui diminuent de 22%, avec le remboursement du trop versé par la Commune de Saint-Denis en 2020 (530 K€).

Ainsi, le Fonds de roulement Net Global (FRNG) de la société est nettement positif, ce qui signifie que la SPL dispose d'un surplus de ressources stables, une fois les emplois stables financés. Le FRNG est en augmentation de 9%, signe d'une bonne santé financière.

Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) est positif, contrairement à l'année précédente, mais reste nettement compensé par le FRNG.

Au final, la trésorerie nette de la SPL est en diminution par rapport à 2021 au regard des créances en cours et des remboursements effectués, mais ne présente pas de risque particulier en matière de solvabilité.

5. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

5.1. Le plan BIENVENUE

Après 3 années d'existence, la SPL OPE s'est dotée d'un plan stratégique à horizon 2027 intitulé « BIENVENUE » et validé par le conseil d'administration du 06 décembre 2022 afin de poursuivre sa structuration et son développement autour de 3 axes principaux :

- Renforcer la qualité de service, en imaginant l'Accueil de demain ;
- Structurer l'organisation interne, en confortant la culture de la responsabilité ;
- Développer les activités, en portant une ambition au service de nos territoires.

Ci-après les perspectives de développement devant être initiées dans ce cadre :

. En accueil périscolaire, en mercredi jeunesse et en ASH, la SPL vise un maintien de l'activité à un niveau équivalent à 2022 en 2023 et 2024 sur Saint-Denis. A partir de 2025, elle envisage l'accroissement de 10% des activités lié à une volonté de densification sur le territoire : il s'agit de proposer le service sur plus d'écoles. Par ailleurs, un début d'activité avec une 3^{ème} commune est envisagé en 2024 et avec une 4^{ème} commune en 2025.

. En ce qui concerne la pause méridienne, outre la mise à disposition des animateurs prévue au contrat in house actuel, la SPL prévoit l'intégration progressive de la gestion des pauses méridiennes dès 2023. L'objectif est de passer de la gestion directe de 8 écoles en 2023 à la gestion de 16 écoles en 2027.

Par ailleurs, le plan Bienvenue prévoit l'étude de projets de diversification tels que la création d'un centre de formation, le développement de l'accueil de la petite enfance et la gestion d'un centre d'accueil permanent.

Les indicateurs de performance à l'horizon 2027 sont les suivants :



5.2. Perspectives 2023

L'exercice 2023 constitue le premier jalon du plan Bienvenue. Aussi, il s'agira dans un premier temps pour la SPL d'initier le plan Excellence pour engager une évolution rapide de la qualité des prestations, qui se traduira par les actions suivantes :

- optimiser les taux d'encadrement et la stabilisation des équipes de terrain ;

- améliorer la qualité de nos programmes en développant notamment les partenariats, la formation de terrain et investir sur la signalisation visuelle pour identifier les collaborateurs ;

Par ailleurs, il convient d'organiser la SPL afin de faire face aux enjeux qu'elle doit relever :

- réorganiser les services du siège et des équipes de terrain ;
- intégrer des compétences-clés dans un souci de développement ;
- revoir nos achats et optimiser les coûts salariaux pour regagner rapidement des marges de manœuvre financières ;

Enfin, il s'agira d'initier les premiers développements sur les thématiques suivantes :

- intégrer la gestion de la pause méridienne sur les écoles de Saint-Denis ;
- lancer les ACM sur une autre commune ;
- étudier les projets de diversification : centre de formation, petite enfance, centre d'accueil permanent.

5.3. Les évènements postérieurs à la clôture

5.3.1. Evolution potentielle de l'actionariat

Par courrier en date du 27 février 2023, la Commune de la Possession a manifesté sa volonté de se retirer de l'actionariat de la SPL dans le courant de l'année 2023.

Ce point a été mis à l'ordre du jour de la première réunion du Conseil d'administration tenue le 05 avril 2023 et a conduit les instances dirigeantes à effectuer une consultation juridique auprès d'un cabinet d'avocat sur les conséquences de cette décision et les solutions permettant d'assurer la continuité de l'activité de la SPL.

5.3.2. La mise en œuvre du plan Bienvenue

Dès janvier 2023, le Plan Bienvenue a pu être initié, se traduisant par la mise en place des démarches suivantes :

- l'optimisation des taux d'encadrement et la stabilisation des équipes de terrain ;
- l'amélioration de la qualité des programmes en développant notamment les partenariats et la formation de terrain ;
- la réflexion sur la signature visuelle permettant l'identification des collaborateurs ;

Par ailleurs, la réorganisation des services du siège et l'intégration des compétences-clés démarrées en février 2023, devraient s'achever à la fin du mois de juin avec les dernières embauches prévues.

Enfin, la réflexion sur la gestion globale de la pause méridienne sur 8 écoles de Saint-Denis ainsi que l'étude des projets de diversification (petite enfance, centre d'accueil permanent) sont en cours et devraient déboucher sur un démarrage au second semestre 2023.

6. BILAN DE LA GOUVERNANCE

6.1. Actionnariat

Libellé	Nombre d'actions	montant unitaire	total du capital	part relative
Commune de Saint-Denis	2 500	1 000 €	2 500 000 €	99,2%
Commune de la Possession	20	1 000 €	20 000 €	0,8%
Total	2 520	2 000 €	2 520 000 €	100%

Sur les trois dernières années, l'actionnariat n'a connu aucune modification.

6.2. Les dirigeants

6.2.1. Les administrateurs de la SPL

Collectivité	Représentant au Conseil d'administration	Date de nomination
Commune de Saint-Denis	Alexandra CLAIN	27 décembre 2021
	Brigitte ADAME	21 septembre 2018
	Genevieve BOMMALAIS	21 septembre 2018
	Joelle RAHARINOSY	18 juillet 2020
	Stephane PERSEE	18 juillet 2020
Commune de la Possession	Jean- Max BOYER	18 juillet 2020
	Michèle MILHAU	2 septembre 2020

Aucune modification de la liste des administrateurs n'est intervenue dans le courant de l'année 2022.

6.2.2. Les représentants à l'assemblée spéciale

Néant

6.2.3. Les représentants à l'Assemblée générale

Collectivité	représentant à l'Assemblée Générale	date de nomination	Observations
Commune de Saint-Denis	Jean-Claude LAKIA SOUKALIE	18-juil.-20	
Commune de la Possession	Gilles HUBERT		Remplacé par Michel FROMENTIN en juin 2022
Commune de la Possession	Michel FROMENTIN		Remplacé par Pascale VAR COURTOIS en octobre 2022

La SPL ne dispose pas de délibération du Conseil municipal de la Possession actant le remplacement de M. Gilles HUBERT par M. Michel FROMENTIN, puis le remplacement de ce dernier par Mme Pascale VAR COURTOIS.

6.3. Organisation de la gouvernance

6.3.1. Principe général

Conformément à l'article 21 des statuts, la direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personnel physique choisie en dehors du conseil. Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. La délibération relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Le conseil peut à tout moment modifier son choix.

Sur la proposition du président exerçant les fonctions de directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs directeurs généraux délégués. Le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués.

6.3.2. La gouvernance de la SPL en 2022

Par décision unanime du conseil d'administration en date du 27 décembre 2021, Mme Alexandra CLAIN est nommée en qualité de présidente directrice générale.

Par décision unanime du conseil d'administration en date du 25 juillet 2022, M. François ASERVADOMPOULÉ est nommé en qualité de directeur général délégué.

6.3.3. Rémunérations

En 2022, le montant total des jetons de présence attribué à l'ensemble des représentants de la commune de la Commune de Saint-Denis s'élève à 2 400 €.

En outre, le montant total de la rémunération attribuée au titre des fonctions de gouvernance s'élève à 75 256 € pour l'exercice 2022.

6.3.4. Bilan des réunions de la gouvernance

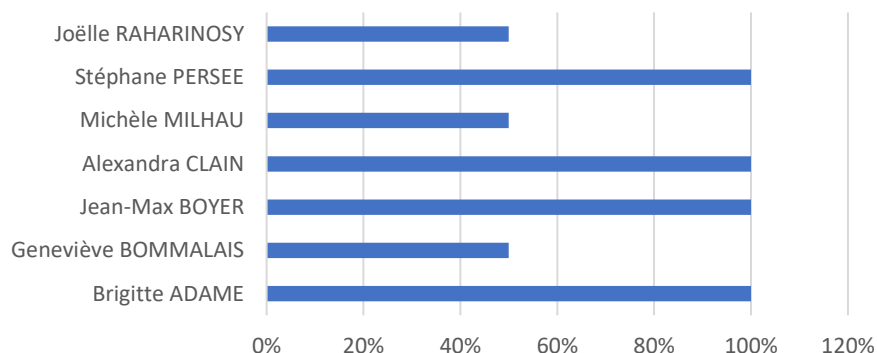
L'article 19 des statuts stipule que « le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au minimum une fois par semestre ».

6.3.4.1. Réunions du conseil d'administration et participation des représentants

Le conseil d'administration s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2022, aux dates suivantes :

- le 24 juin 2022 ;
- le 25 juillet 2022;
- le 18 octobre 2022;
- le 06 décembre 2022.

Ci-dessous les niveaux de présence par administrateur :



Par ailleurs, le CA de la SPL présente les caractéristiques suivantes :



*à compter de la date de création de la SPL

6.3.4.2. Synthèse de la position des représentants

Les décisions stratégiques prises en conseil d'administration et ayant entraîné un impact important pour la SPL, son projet ou la collectivité sont les suivants :

- l'arrêté des comptes 2021 ;
- la nomination du directeur général délégué ;
- le recrutement de la directrice des activités ;
- Le règlement interne de la commande publique et les délégations de pouvoir ;
- le plan stratégique 2023-2027 ;
- le budget 2023.

Les administrateurs présents et représentant la Commune de Saint-Denis ont pris une position favorable au conseil d'administration sur ces décisions.

Au cours des différents séances, aucun administrateur n'a voté de manière contraire à la majorité du conseil.

6.4. Contrôle analogue

6.4.1. Modalités prévues par les statuts

Par délibérations du Conseil municipal de Saint-Denis en date du 21 septembre 2018 et du Conseil municipal de la Possession en date du 29 octobre 2018, les Villes de Saint-Denis et de la Possession ont adopté l'annexe 1 des statuts de la SPL afin de définir les règles de contrôle de ces collectivités sur la Société de manière analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

En premier lieu, le contrôle s'exerce par le Comité de contrôle analogue (CCA), qui sera chargé de donner son avis préalablement à tout projet de décision portant sur les orientations stratégiques, sur la gouvernance, la vie sociale et les activités de la société.

L'avis du CCA est obligatoirement transmis aux membres du Conseil d'administration

Par ailleurs, il s'effectue aussi au niveau du Conseil d'administration qui détermine les orientations de l'activité de la Société, veille à leur mise en œuvre et se saisit de toute question intéressant sa bonne marche. Le Conseil d'administration ne délibère qu'après prise en compte des avis rendus par le Comité de contrôle analogue.

6.4.2. Composition de la commission de contrôle analogue

Le CCA se compose des personnes suivantes :

- . Le PDG de la SPL ou le Directeur général de la SPL qui a en charge l'animation du CCA ;
- . Un élu non membre du Conseil d'administration, représentant chaque collectivité membre ;
- . Le Directeur général des services de chaque collectivité membre ;
- . Le Directeur général adjoint des collectivités ayant confié une mission pérenne à la Société.

Les personnes composant le CCA en 2022 sont les suivantes :

Noms et prénoms	Collectivité	Fonction	Observations
Alexandra CLAIN	Commune de Saint-Denis	PDG de la SPL	
Jean-Claude LAKIA SOUKALIE	Commune de Saint-Denis	Elu	
Albert MARIMOUTOU	Commune de Saint-Denis	DGS	
Carine SAQUE	Commune de Saint-Denis	DGA	
Gilles HUBERT	Commune de la Possession	Elu	Remplacé par Michel FROMENTIN en juin 2022, puis par Pascale VAR COURTOIS en octobre 2022
Michèle HOARAU	Commune de la Possession		remplacée par Léna ROTHE

6.4.3. Bilan du contrôle analogue

Le CCA s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2022, aux dates suivantes :

- le 24 juin 2022 ;
- le 12 octobre 2022.
- le 28 novembre 2022;

Les avis du CCA ont porté sur les décisions stratégiques suivantes :

- l'arrêté des comptes 2021 ;
- la nomination du directeur général délégué ;
- le recrutement de la directrice des activités ;
- Le règlement interne de la commande publique et les délégations de pouvoir ;
- le plan stratégique 2023-2027 ;
- le budget 2023.

Au cours des différentes réunions tenues sur l'année, l'ensemble des membres présents ont émis un avis favorable concernant les sujets énumérés ci-dessus.

Les avis du CCA ont été systématiquement portés à la connaissance des membres du conseil d'administration préalablement à leurs délibérations.